



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Cooperatives et groupements

Question écrite n° 5323

### Texte de la question

M François Loncle attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation financière des coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA). L'utilité des CUMA n'est plus à démontrer. En effet, elles permettent à un nombre d'agriculteurs (800 dans l'Eure) une utilisation rationnelle et économique d'équipements agricoles performants auxquels, isolés, ils ne pourraient accéder. Aussi, la situation financière des CUMA qui se détériore, notamment dans l'Eure doit nous alerter. Effectivement, si 495 millions de francs ont été mis à la disposition des CUMA à l'échelon national en 1988, au taux de 5 p 100 sur cinq à sept ans, cela ne représente pour l'Eure qu'une augmentation de 2 p 100, avec 2 374 000 F Or, aujourd'hui, il manque pour terminer l'année 1988 plus de 2 millions de francs à la commission départementale pour accorder les prêts sollicités par les CUMA. Les soixante quinze CUMA de l'Eure, qui regroupent 800 agriculteurs, ne peuvent rester dans cette situation qui risque de pénaliser les petites exploitations agricoles. Il lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées pour permettre aux CUMA de terminer l'année 1988 dans de bonnes conditions.

### Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Loncle François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5323

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire** : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 novembre 1988, page 3189